

Commentaires d'Edouard Karemera sur « Rwanda, le droit à l'espoir », livre écrit par le Général de Brigade Leonidas Rusatira

Arusha, Décembre 2005

**De : Edouard KAREMERA UNDF- ICTR
P.O. Box 6016 Arusha.**

**Pour : Général Léonidas RUSATIRA E-mail : ramuka1@yahoo.fr
Objet : Dialoguer pour espérer ensemble in « Rwanda, le droit à l'espoir ».**

Lettre ouverte de Karemera Edouard au General de Brigade Leonidas Rusatira

Objet : Dialoguer pour espérer ensemble in « Rwanda, le droit à l'espoir ».

Bien cher Compatriote,

Je vous remercie infiniment pour l'invitation au dialogue que vous avez adressée généreusement à toutes les filles et à tous les fils du Rwanda notre mère patrie, dans votre récent ouvrage publié aux Editions L'Harmattan.(1) Ma joie est d'autant plus grande que vous êtes parmi les rares auteurs qui reconnaissent encore aux pestiférés enfermés dans les prisons rwandaises en général, ceux de la prison onusienne d'Arusha en particulier, le droit à la parole. Vous écrivez en effet :

« Tous les survivants, où qu'ils soient, même en prison, injustement ou de raison, ou exilés ou interdits de liberté d'_expression, restent les membres de notre grande famille. Ils sont, de ce fait, appelés à prendre part à ce mouvement d'ensemble pour une renaissance nationale » (2)

Je voudrais également vous dire que j'adhère parfaitement à votre courageuse interpellation des rwandais de notre génération telle que formulée en ces termes :

« Le génocide a exterminé les Tutsi. Des massacres d'allure génocidaire ont décimé les Hutu. Les chiffres doivent être plus effrayants encore. Les connaître et reconnaître fait peur. Il faut pourtant s'y résoudre pour aider les rwandais à se donner la paix pour reconstruire ensemble leur pays. Nous devons épargner de ce débat les générations futures. Ayons assez de courage et de patriotisme pour le trancher nous-mêmes, évitant ainsi de piéger ceux qui nous suivront» (3)

Par ailleurs, j'accepte sans réserve la formule préconisée pour aborder ce dialogue.

Vous l'avez très judicieusement tirée des Ecritures Saintes, où le prophète nous propose : « *Approchons pour plaider ensemble.* » (4) Mais avant d'entamer ma plaidoirie, car c'est là l'objet de la présente, je vous prie d'accepter qu'ensemble, à la suite de saint François d'Assise, nous demandions humblement à Dieu de faire de notre dialogue un instrument de paix, pour que :

*« Là où il y a le désespoir, nous mettions un peu d'espoir ;
Là où il y a l'erreur et le mensonge, nous mettions la vérité ;
Là où il y a les ténèbres, nous apportons un peu de lumière .
Que dans notre dialogue, nous ne cherchions pas tant
à être compris qu'à comprendre ; à être pardonnés qu'à pardonner. » (5)*

Mon souhait le plus intime est que notre débat serve à éclairer le lecteur sur ce qui s'est réellement passé dans notre pays. Pour ce faire, il nous incombe de témoigner correctement de ce que nous avons vu ou vécu au lieu de nous contenter de distribuer, arbitrairement, les certificats d'innocence ou de culpabilité ou encore moins, de donner des leçons de morale à tout le monde ; ce qui est certainement utile mais pas prioritaire.

Ce que je crois, car, figurez-vous, moi aussi j'ai des convictions qui ne me quittent plus, *« la haine n'a pas d'avenir. Là où la haine a dépassé les bornes, et c'est bien le cas chez-nous au Rwanda, l'amour ira beaucoup plus loin. »*(6) Mais en même temps, il m'importe de vous dire en toute franchise, sans rancune ni parti pris mais sans complaisance non plus, que *« le droit à l'espoir »* que vous appelez de tous vos vœux pour les rescapés de la tragédie rwandaise et les générations futures ne peut ni ne va naître des contes, des anecdotes ou des demi vérités sur les épisodes cruciales de l'Histoire récente de notre pays. Ce sont là les deux profondes convictions que je tenais à vous faire partager avant d'entamer ce dialogue que je souhaite exempt de tout préjugé et, surtout, de toute animosité.(7)

Afin de lever toute équivoque et ainsi faciliter notre dialogue, je tiens à vous assurer, *« in limine litis »*, que j'ai toujours eu beaucoup de respect et d'admiration pour vous, à cause des qualités intellectuelles incontestables, comme vous venez de le prouver une fois encore en publiant *« Rwanda, Le droit à l'espoir »*. Je souscris à beaucoup d'aspects de votre analyse sur les causes de la tragédie qui a endeuillé toutes les familles rwandaises et perdure encore. J'ai moi-même essayé de réfléchir sur certains aspects de cette tragédie mais le cadre restreint de cet échange ne me permet pas de beaucoup élaborer sur ma propre vision du drame rwandais. J'aimerais tant avoir accès aux mêmes facilités de diffusion pour publier comme vous. Mais c'est une toute autre question.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les chapitres 8 et 9 de votre livre consacrés à ce qui me semble être votre programme politique qui pourrait se résumer en ces deux principales idées :

« La poursuite et le parachèvement de la Révolution à l'intérieur du pays et le renforcement de l'intégration régionale par l'abandon de la politique d'agression pratiquée vis-à-vis de certains de ses voisins par le FPR actuellement au pouvoir » (8)

J'apprécie le ton et les termes de votre épilogue qui tranchent nettement avec le flou artistique, le parti pris et les procès d'intention décelables dans votre introduction titrée : *« Bis repetita »* et ne m'attarderai donc pas outre mesure sur tous ces passages de votre réflexion qui ne me posent guère de problèmes. Mes préoccupations sont ailleurs que dans les civilités.

S'agissant maintenant de ma plaidoirie, je voudrais d'emblée vous indiquer que je plaide non coupable et pour cause. Contrairement à vous, je suis maintenu en détention provisoire depuis huit ans, sur base d'un acte d'accusation que le Procureur a modifié cinq fois déjà, probablement parce qu'il n'est pas sûr des éléments de preuve réunis pour appuyer les allégations portées contre moi. Je ne suis donc pas prêt à renoncer à cette plaidoirie de non culpabilité que je lui oppose depuis ma mise en accusation qui remonte au 7 avril 1999.

Je plaide non coupable parce que ma qualité d'acteur et d'observateur privilégié de certains de ces événements qui font l'histoire récente du Rwanda, me donne la conviction que ce qui intéresse le lecteur n'est ni mon aveu de culpabilité ni ma dénégalation, mais la sincérité de mon témoignage sur ces événements. J'ai également des arguments techniques pour affirmer que les conditions juridiques requises pour qualifier de génocide, les massacres interethniques survenus au Rwanda entre avril et juillet 1994 ne sont pas réunies. Par ailleurs, je ne pense pas vous apprendre grand-chose en vous disant que jusqu'à date, le Procureur du TPIR n'a pas encore réussi à apporter la preuve de la prétendue planification du génocide. Même le fameux fax que Dallaire prétend avoir envoyé à New York le 11 janvier 1994 n'est pas trouvable dans les archives de la Minuar ou du Secrétariat Général de l'ONU, en sa version originale. Après une minutieuse enquête, l'avocat du Général Augustin Ndindiliyimana vient de publier un important article dans lequel il affirme que ce fax fondateur de la thèse du génocide est un faux (9) Ceci étant dit, je respecte votre position clairement exprimée (10) en ce qui concerne la qualification donnée aux dits massacres survenus dans notre Rwanda entre avril et juillet 1994.

1. Vous présentez sous forme d'anecdotes des éléments clés, selon moi, pour comprendre votre parcours professionnel et votre passé politique et, partant, votre carte de visite.

1.1. A deux reprises au moins, vous avez parlé de vos origines princières que vous affirmez fièrement partager avec un autre illustre général des Forces Armées Rwandaises, feu Déogratias Nsabimana, (11) comme vous originaire de Ruhengeri. Vous avez même trouvé opportunément des ramifications avec les princes du Burundi voisin de votre dynastie dont Mashira reste le lointain ancêtre. Loin de trouver ce judicieux rappel dérisoire, je pense personnellement que c'est un argument de plus qui me conforte dans ma démarche visant à questionner votre comportement, déroutant à maints égards. En effet, j'ai eu bon lire et relire votre livre, je n'y ai pas trouvé de crédibles indications sur votre contribution personnelle au bien être du peuple rwandais, eu égard à ces origines princières certes, mais surtout au rang que vous avez occupé dans la hiérarchie militaire et politique du Rwanda. Ceci étant, je m'incline devant les actions humanitaires que vous affirmez avoir accomplies au risque de votre propre vie, lors des troubles qui ont endeuillé le Rwanda entre avril et juillet 1994. (12)

1.2 Vous décrivez avec une fierté légitime les circonstances de votre nomination par le Président Kayibanda comme directeur de cabinet du ministère de la défense alors que vous étiez âgé de vingt six (26) ans à peine. Je rectifie un peu pour préciser que vous avez été bel et bien directeur de cabinet du Ministre de la Défense Juvénal Habyarimana, et que vous n'avez pas supporté qu'un autre que vous soit nommé Ministre de la défense quand il a fallu remplacer Habyarimana (13). Vous avez occupé ce même poste pendant plus de vingt (20) ans puisque vous l'avez quitté en juin 1992 pour vous retrouver à la tête de la prestigieuse Ecole Supérieure Militaire (ESM). J'estime que par respect pour vos lecteurs, il aurait été plus correct de vous exprimer un peu plus sur le secret de votre longévité auprès du général Habyarimana, sur vos réalisations majeures à ses cotés en particulier. Au lieu de cela, vous avez préféré recourir à ces formules que même les érudits comme vous risquent de ne pas comprendre: « *J'y suis resté assez longtemps pour tout savoir sans rien savoir* », (14) ou encore : « *Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal ; il m'a fait trop de mal pour en dire du bien* ». (15)

1.3 Comme beaucoup de vos lecteurs, je sais de quel coté penchait votre sympathie, après la restauration du multipartisme par la constitution du 10 juin 1991. Il est vrai que la nouvelle constitution interdisait à tout militaire d'adhérer à un parti politique tant qu'il n'avait pas

officiellement démissionné de l'armée. Je suis également éclairé par vos soins sur les circonstances qui ont entouré vos démarches déçues pour intégrer les rangs de l'APR après sa victoire sur les FAR. Cependant, je reste sur ma faim en ce qui concerne les motivations profondes qui vous ont poussé dans cette direction. Le récit de votre fin de non recevoir opposée à la proposition vous faite par le Président Bizimungu de vous confier le ministère du plan ou de faire de vous son Chef d'Etat Major particulier, est surprenant pour quelqu'un qui avoue être naturellement porté à occuper les premières places. (16)

1.4 Une autre anecdote qui devrait faire sourire si elle n'intervenait pas dans un contexte dramatique est celle de votre animal de compagnie, le berger allemand Kasi. Vous avez tenu à consacrer deux passages de votre livre à l'histoire de ce chien. Vous insistez sans motif évident sur le fait qu'un Hutu de chez vous mal intentionné à votre égard aurait faussement prétendu que vous avez donné le nom de Kagame à cet animal. Vous conviendrez avec moi que, quoique très grave, l'histoire de ce chien et votre obstination à porter le titre pompeux de Général vous attribué par une armée qu'ils venaient de mettre en pièces ne sont pas suffisantes à elles seules, pour convaincre ceux de vos lecteurs qui s'interrogent légitimement sur les vrais motifs de votre rejet par le général Kagame et ses hommes. Vous serez sans doute intéressé d'apprendre la rumeur qui a circulé dans les milieux rwandais de la diaspora quand on a appris votre exfiltration du Rwanda par vos puissants amis et protecteurs. Paul Kagame vous aurait fait cette double réflexion:

« Pour être sûr que vous n'allez pas me trahir à mon tour, que puis-je vous offrir que Habyarimana ne vous a pas donné ? Car, voyez-vous l'Histoire militaire nous apprend qu'on ne trahit jamais une fois. »

Je devine bien votre embarras.

2. Vous avez à juste titre identifié toute une série d'évènements de haute gravité mais, hélas, vous avez abordé ces situations aux conséquences dramatiques connues avec tellement de simplification et de légèreté que vos récits ressemblent à des contes de mauvais goût

2.1 Malgré votre solennelle promesse (17) accompagnant l'incompréhensible formule de la page 23, vous avez préféré entretenir le suspens sur un sujet hautement préoccupant pour vos lecteurs. A ce niveau je vous pose la question à laquelle tout lecteur de votre livre souhaite entendre votre réponse. Est-il vrai qu'il y a eu un arrangement entre Habyarimana, Museveni et Rwigema pour plonger le Rwanda dans la guerre, en espérant ainsi régler définitivement et à moindre coût la lancinante question des réfugiés tutsi rwandais devenue un véritable casse tête pour les deux présidents ?. Votre position de directeur de cabinet du Ministre de la Défense avant, au moment du déclenchement et après le déclenchement de la guerre dite d'octobre ne vous autorise pas à prendre la rumeur à votre compte et à l'utiliser pour incriminer votre chef tout en gardant l'illusion que vous allez facilement tirer votre épingle du jeu. Les Rwandais n'ont rien à faire de votre conte. Ils ont le droit de savoir si, comme vous le sous-entendez, il y a eu cette criminelle entente entre les présidents Habyarimana et Museveni pour nous entraîner dans la guerre. Vous ne pouvez plus vous réfugier derrière le secret d'Etat si jamais il a existé, puisque vous l'avez déjà divulgué,(18) partiellement au moins.

2.2 Votre version des faits sur le déroulement des événements de la nuit du 04 au 05 octobre 1990 est un montage grossier mis à mal par vos propres propos (19)et démenti par les informations recueillies auprès d'autres témoins oculaires de ces mêmes événements. Les

Rwandais ont le droit de connaître qui sont les architectes de l'attaque simulée de la Capitale Kigali, dans cette inoubliable nuit du 04 au 05 octobre 1990 et les vraies motivations qui les ont poussés à agir ainsi. Vous me permettez de relever que parmi les personnalités rwandaises en charge de ce genre de dossiers et, par conséquent, susceptibles d'éclairer les générations futures sur ce qui s'est réellement passé cette nuit là et les jours suivants, vous êtes parmi les rares survivants (20) et, de ce fait, avez le devoir de nous éclairer sur cette affaire. Car, vous ne pouvez pas inviter les rwandais à « *dialoguer pour espérer ensemble* » et leur cacher les éléments pour faire un dialogue franc et constructif.

2.3 Le régionalisme a été et reste encore un sérieux contentieux entre les Rwandais. Vous en témoignez éloquemment dans votre récit,(21) sauf que par la suite vous le traitez avec une légèreté déconcertante. Je voudrais vous dire mon total désaccord avec vos allégations selon lesquelles les natifs de votre région, le Bukonya, auraient été persécutés par le régime Habyarimana, après la fuite de l'Homme fort de Ruhengeri, le colonel Alexis Kanyarengwe.(22) Comment voulez-vous que les Rwandais natifs des régions qui ont effectivement souffert du régionalisme- ce fléau qui a largement contribué à la chute de la première et de la deuxième République-, prennent vos fausses incriminations au sérieux. Pour illustrer mon propos , je me permets de citer au point 2.4 ci-après quelques exemples de personnalités toutes natives du Bukonya, dont l'audience auprès du président Habyarimana était notoirement connue.

2.4 Vous avez été nommé au Comité Central du MRND en remplacement d'Alexis Kanyarengwe tombé en disgrâce pour avoir mené clandestinement et de concert avec Théoneste Lizinde leur campagne contre le projet de la constitution du 20 décembre 1978. Le Ministre François Ngarukiyintwali et le Docteur Akingeneye, médecin personnel du président Habyarimana, n'ont jamais caché qu'ils étaient tous les deux les collaborateurs les plus écoutés du Président. Personne ne peut raisonnablement contester que pendant de longues années, Jean Damascène Hategekimana a figuré parmi les conseillers économiques les mieux écoutés du Président Habyarimana et qu'il a été un de ses meilleurs ministres des Finances. Malgré vos affinités, il ne vous suivrait certainement pas dans vos incriminations. Ce n'est pas non plus la nomination du Professeur Ferdinand Nahimana à la direction de l'ORINFOR, au plus fort de la crise, ou celle de Fabien Neretse à la tête du projet GBK, au moment où le Président faisait face aux critiques les plus acerbes de la Banque Mondiale, suite aux nombreuses indécidatesses qui ont prévalu dans l'exécution de ce grand projet implanté d'autorité dans son Bushiru natal, qui prouvent que les natifs du Bukonya étaient persécutés ou n'avaient pas la confiance du Président Habyarimana. Pour espérer convaincre les gens, vous auriez mieux fait de citer au moins quelques noms de fonctionnaires natifs du Bukonya qui ont été victimes de votre prétendue persécution par le régime de Habyarimana.

2.5 Vous avez donné au chapitre 6 de votre livre ce titre choc : « *D'un complot à l'autre* ». Il a retenu toute mon attention. Il m'a inspiré le double commentaire qui suit. Les développements que vous avez consacrés aux complots ourdis contre vous rentrent parfaitement dans la philosophie générale de votre livre que je pourrais schématiquement résumer par ce dicton de chez nous : « *Ujya gutera uburezi arabwibanza* ». (23) Par ailleurs, je suis très surpris par l'amalgame que vous avez fait, inconsciemment peut-être, entre des situations totalement incomparables. Selon moi, il n'y a vraiment pas lieu de placer sur le même niveau ou même d'établir de parallélisme entre les assassinats politiques des personnalités telles que Emmanuel Gapyisi, Félicien Gatabazi, Martin Bucyana ou Fidèle Rwambuka avec les accidents de la route dans lesquels ont péri l'ancien Ministre de la Santé François Muganza, l'ancienne député Félicula Nyiramutarambirwa et l'ancien directeur de Kinyamateka, l'abbé Silvio Sindambiwe.

Malgré les déclarations fracassantes de certains politiciens de l'opposition accusant le Président Habyarimana et le parti MRND, vous conviendrez bien avec moi que les familles de Félicien Gatabazi et Emmanuel Gapyisi n'ont jamais été dupes. Maintenant que les responsabilités de Paul Kagame et ses hommes de mains dans ces assassinats ont été dénoncées de sources bien informées, rien ne vous autorise à parler encore de mystère ou à incriminer des rivaux politiques non autrement identifiés avec le risque d'alimenter de nouveau les anciennes suspensions.

2.6 La confusion devient encore plus grave quand vous trouvez un lien entre ces événements et l'emprisonnement des auteurs de la tentative de Coup d'Etat de 1980 parmi lesquelles figuraient les officiers des FAR Lizinde, Biseruka, Maniraguha et Muvunanyambo, pour ne reprendre que les noms cités dans votre livre. Elle atteint le comble quand vous arrivez à faire ce circuit rapide qui vous permet de mettre dans le même sac les événements de Rucunshu, le Coup d'Etat du 05 juillet 1973 et l'Attentat terroriste du 06 avril 1994.

2.7 Tous les Rwandais de votre génération qui ont suivi la prise du pouvoir au Rwanda par les militaires putschistes de 1973 savent comment les rivalités entre les auteurs du coup d'Etat du 05 juillet 1973 se sont développées à partir de la création du MRND en 1975 et progressivement ont fini par déboucher sur la tentative avortée de Kanyarengwe et Lizinde de renverser Habyarimana, après le Référendum constitutionnel de 1978. Les plus avisés des rwandais de cette époque dont vous-même ont eu vent de la campagne menée clandestinement par le très énigmatique ministre de l'intérieur, colonel Kanyarengwe, et le tout puissant directeur général du Service Central de Renseignement, le Major Lizinde, contre le projet de constitution du 20 décembre 1978 dont la promulgation a eu pour effet de concentrer tous les pouvoirs entre les mains du Président Habyarimana. Alors qu'il cumulait déjà les fonctions de Président de la République et Chef du Gouvernement, avec celle de Ministre de la Défense et Chef d'Etat Major des FAR, il y ajoutait celles de Président du MRND avec la garantie inscrite dans la Constitution que le Président du MRND est le seul candidat aux élections présidentielles. Le poste de responsabilité de premier plan que vous avez occupé au cabinet du Ministre de la Défense bien avant l'avènement de la IIème République vous place parmi les personnes les mieux informées de tous ces événements majeurs ; ce qui rend très peu crédible votre version des faits tendant à nier cette tentative de putsch de Kanyarengwe et Lizinde. En tout état de cause, votre récit n'apporte aucun éclairage à ceux qui n'avaient pas accès aux mêmes éléments d'information que vous, à ceux qui sont nés après ces événements et, encore moins, aux générations futures.

3. A plusieurs endroits de « Rwanda, le Droit à l'espoir », vous vous contentez de livrer au lecteur des demi vérités alors que, objectivement, vous figurez parmi les Rwandais les mieux informés au regard de votre niveau intellectuel et votre profil professionnel.

3.1. A la page 128 de votre livre vous rapportez :

« Le Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), parti unique au pouvoir au Rwanda de 1975 à 1991, avait décrété, en 1985, après un débat qui fut simple formalité, puisque seules trois voix se firent discordantes, que le Rwanda, étant trop petit et pauvre, n'était pas en mesure d'accueillir ses réfugiés s'ils rentraient en masse. Certains des membres de cet organe s'étaient opposés à cette décision comme trois ans auparavant ils avaient été contre le refoulement des rwandophones chassés par le gouvernement de Milton Obote. »

Outre la contradiction perceptible dans la formulation des idées développées dans ce court passage que ne manqueront pas de relever les lecteurs attentifs de votre récit, il y a lieu de relever que, sans être inexacte, la présentation que vous faites ici de la position du Comité Central du MRND sur cette lancinante question de réfugiés tutsi rwandais est de nature à induire les lecteurs non avertis en erreur. En effet par un condensé, plus que rapide, fait sans vous référer au document (24) adopté par le Comité Central, vous avez donné un résumé réducteur de cet important document adopté par le parti après plusieurs séances de travail de sa Commission des Relations Extérieures, à l'époque présidée par le plus haut magistrat du Rwanda, monsieur Joseph Kavaruganda. La réunion au cours de laquelle le dit document fut adopté se situe en juillet 1986 et non en 1985 comme vous l'affirmez erronément.

3.2 Vous avez omis de préciser que cette Commission du Comité Central comprenait, outre les techniciens de haut niveau, les politiciens et les diplomates chevronnés dont le Ministre des Affaires étrangères François Ngarukiyintwari en personne. Vous omettez encore, involontairement peut être, de mentionner que cette question a été régulièrement discutée par les Congrès nationaux du MRND et que c'est en exécution d'une Résolution de son VI^{ème} Congrès que le Gouvernement et le Comité Central se sont concertés pour finaliser et publier ce document qui donnait la position officielle sur cette importante question. Vous ne rapportez pas fidèlement ou, du moins, vous donnez l'impression de minimiser les mesures d'accompagnement prises à l'époque par le Comité Central dont celle de dépêcher des émissaires auprès des chefs d'Etats des pays limitrophes abritant les réfugiés rwandais. C'est peut-être ici le moment de vous dire que, dans ce cadre, le Président Habyarimana m'a dépêché auprès des présidents Ali Hassan Mwinyi de Tanzanie et Kenneth Kaunda de Zambie pour leur remettre le dit document et leur expliquer le sens de la décision du Comité Central du MRND. D'autres membres du Comité Central ont été envoyés au Burundi, au Kenya, en Ouganda et au Zaïre. J'estime que vous faites un faux procès au Comité Central du MRND quand vous lui reprochez d'avoir tenu pour sérieux le problème de la démographie galopante et la raréfaction subséquente des terres. Cette situation réelle rendait aléatoire, voire irresponsable, tout encouragement du retour massif des réfugiés. Je suis surpris de constater que vous faites semblant d'ignorer un autre document très important dont vous connaissez la teneur puisque le ministère de la défense était représenté dans l'équipe pluridisciplinaire qui l'a élaboré. (25) Par ailleurs vous savez tout de même qu'en matière de retour des réfugiés dans leur pays, le principe est la demande individuelle, le retour massif étant une exception requérant des arrangements politiques préalables. La décision du Comité Central du MRND n'ayant pas supprimé la possibilité pour les réfugiés tutsi rwandais de demander individuellement à rentrer dans leur pays, je ne vois pas pourquoi vous la condamnez, surtout qu'à ma connaissance vous n'êtes pas parmi les trois membres du Comité Central qui se seraient courageusement opposés à son adoption.

3.3 A divers endroits de votre livre (26) vous consacrez d'importants commentaires sur la constitution du Comité de crise et la formation du Gouvernement intérimaire, le Communiqué du 12 avril 1994 et la Déclaration de Kigeme du 06 juillet 1994. Ayant été acteur ou observateur privilégié de ces épisodes majeures de la crise consécutive à l'attentat du 06 avril 1994, vous n'avez pas le droit de priver vos lecteurs de l'éclairage qu'ils attendent légitimement de vous, sur tous ces événements. Je constate avec une réelle déception que votre version des faits est inexacte en ce qui concerne les négociations pour la formation du gouvernement intérimaire et que vos commentaires concernant les deux communiqués dont vous êtes le principal initiateur sont biaisés et manifestement intéressés.

3.4 Contrairement à vos affirmations, le 08 avril 1994, le général Ndindiliyimana et le colonel Bagosora n'ont dirigé aucune réunion des politiciens ni à l'ESM ni nulle part ailleurs. Tous les témoins des faits et les éléments de preuve documentaire produits devant les Chambres par l'Accusation et la Défense des accusés devant le TPIR parlent de la réunion tenue le 08 avril 1994 au ministère de la défense par les représentants des partis politiques MRND, MDR, PL, PSD et PDC. Tous ces cinq partis politiques participaient déjà au gouvernement depuis le 16 avril 1992. La tenue de cette réunion avait été recommandée par les responsables des secteurs d'opérations militaires réunis la veille à l'ESM (27). Les responsables politiques devaient rapidement trouver les voies et moyens de combler le vide institutionnel créé au sommet de l'Etat par la disparition quasi simultanée du Président de la République, du Premier Ministre et du Chef d'Etat Major des FAR. Conformément au mandat reçu de la réunion du 07 avril 1994 à l'ESM, le colonel Bagosora n'a fait qu'assurer le déplacement sécurisé des participants jusqu'au ministère de la défense et la sécurité des lieux pendant que ces responsables des partis délibéraient. Comme vous le savez, c'est à l'issue de ces délibérations que nous nous sommes déplacés du Ministère de la Défense à l'Ecole Supérieure Militaire pour présenter au Président Sindikubwabo et aux membres du Comité de crise, les résultats de nos délibérations. Vous n'avez tout de même pas oublié le déroulement de ces événements que, personnellement, vous avez suivi de bout à bout à double titre (28)

3.5 Il est inexact d'affirmer, comme vous le faites, que les politiciens réunis le 08 avril 1994 pour combler le vide institutionnel créé au sommet de l'Etat ont fait table rase de l'Accord de paix d'Arusha. Le point 2 du Protocole additionnel au Protocole d'Entente du 07 avril 1992, signé le 08 avril 1994, détermine la mission prioritaire du Gouvernement dont l'un des trois points consistait à : « *poursuivre les discussions avec le Front Patriotique Rwandais pour la mise en place des institutions de la Transition à Base Elargie, dans un délai ne dépassant pas six semaines.* » La mise en place rapide du gouvernement intérimaire permettait ainsi de donner au FPR l'interlocuteur indispensable pour la mise en œuvre de l'Accord de paix. Dans ces conditions, vous comprendrez à quel point je suis étonné par le soutien que vous apportez aujourd'hui encore à la thèse défendue à l'époque par le FPR avec l'appui du général Roméo Dallaire. Souhaitiez-vous comme eux que le FPR profite du chaos qu'il venait de créer en assassinant le Président Habyarimana et le Chef d'Etat Major des FAR et en reprenant la guerre sur tous les fronts pour s'emparer du pouvoir par les armes et justifier cette mise entre parenthèse des accords signés par l'impossibilité de les mettre en application faute d'avoir le partenaire gouvernemental avec qui discuter ?

3.6 Je ne peux pas adhérer aux commentaires que vous avez faits relativement au Communiqué du 12 avril 1994 dont vous reconnaissez être le principal instigateur, aux côtés du général Marcel Gatsinzi.(29) Vous avouez indirectement qu'en publiant ce Communiqué vous vouliez prendre distance du Gouvernement intérimaire dont vos parrains, aujourd'hui bien connus, vous demandaient de vous démarquer. Le colonel Charles Kayonga qui représentait le FPR lors de cette rencontre organisée par la MINUAR, le 15 avril 1994, a bien compris l'embarras dans lequel vous plaçait cette manœuvre et a monté les enchères en conséquence. Le général Roméo Dallaire qui tirait les ficelles et soutenait votre plan en parle avec autorité (30). Votre manœuvre a échappé aux officiers d'Etat Major qui ont signé ledit communiqué du 12 avril 1994 sans se poser beaucoup de questions, probablement à cause de la situation difficile que traversait le pays et surtout de l'intérêt qu'ils avaient à favoriser la conclusion rapide d'un cessez-le-feu avec le FPR.

3.7 Pour ce qui est de la représentation des FAR lors de la rencontre du 15 avril 1994 organisée par Dallaire et présidée par monsieur Roger Boh Boh, votre version des faits diffère

de celle du général Roméo Dallaire. Vous écrivez que c'est le général Gatsinzi qui, en sa qualité de chef d'Etat Major intérimaire, a représenté les FAR (31), tandis que Dallaire affirme que vous avez supplanté le général Ndingilijimana et le colonel Gatsinzi pour représenter vous-même les FAR. **Alors je vous pose aujourd'hui cette question : qui de vous deux dit la vérité ?** Mais la situation est beaucoup plus simple. Il se fait que, au cours de cette période, il y a eu beaucoup de rencontres faisant toutes intervenir le général Roméo Dallaire. Il se pourrait donc que vous parliez de deux réunions différentes. Cette explication est confortée par le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU qui écrit que le 13 avril 1994, le FPR et les FAR ont signé une trêve de quarante-huit heures pour permettre l'évacuation des ressortissants étrangers ; qu'ils ont signé un nouvel accord de trêve le 14 avril 1994 et que, le 15 avril 1994, les responsables du FPR et des FAR ont tenu des entretiens directs sous sa médiation (32).

3.8 S'agissant de la Déclaration de Kigeme, en date du 06 juillet 1994, vous reconnaissez vous-même qu'elle s'inscrivait dans la même logique que le Communiqué du 12 avril 1994. Comme le 12 avril 1994, vous avez réussi à rassembler quelques officiers autour de votre projet de vous désolidariser du Gouvernement intérimaire qu'après votre trahison du 12 avril 1994, vous vous étiez empressé de rejoindre à Gitarama pour négocier le grade de Général tant convoité. Pour mériter la confiance du FPR et celle de vos puissants parrains, vous avez accepté de leur emboîter le pas (33) et accuser de génocide le Gouvernement intérimaire alors que vous ne disposiez d'aucun élément sérieux de preuve à l'appui d'une accusation de cette gravité. Je ne crois pas vous apprendre grand-chose en vous faisant observer qu'à part vous et le général Gatsinzi, personne d'autre parmi les dix officiers qui ont signé le Communiqué du 12 avril 1994 ne figure parmi les signataires de votre Déclaration de Kigeme. Il vous a donc fallu manipuler de nouvelles figures et les entraîner dans votre nouvelle aventure. Et cette fois encore, ceux parmi les officiers qui avaient été abusés pour signer avec vous la fameuse Déclaration de Kigeme se sont immédiatement désolidarisés quand ils ont découvert la supercherie. (34)

3.9 A deux reprises au moins, vous avez émis des critiques gratuites sur les personnes appelées à des responsabilités au sein du Gouvernement. Je pense notamment à la nomination du D r James Gasana à la tête du ministère de la défense nationale dans le Gouvernement formé le 16 avril 1992 par Dismas Nsengiyaremye. Je pense également aux membres du Gouvernement intérimaire formé le 09 avril 1994, particulièrement au Président Sindikubwabo et au Premier Ministre Jean Kambanda. Vous avez dit que le Président Habyarimana a nommé le D r James Gasana ministre de la Défense parce qu'il voyait en lui un homme de paille ; qu'il espérait ainsi trouver en lui un élément docile et profane dans les affaires militaires à travers lequel il allait continuer à diriger le dit ministère. Tout d'abord, je dois constater que pour les besoins de votre thèse vous gomez allègrement les mois pendant lesquels le portefeuille de la Défense a été confié au Général Augustin Ndingilijimana sous l'éphémère gouvernement Nsanzimana. Ensuite, je retiens que vous ne contestez pas le profil de James Gasana dont l'ascension politique a été des plus fulgurantes. (35) Dans ces conditions, il me paraît surréaliste de votre part de venir affirmer que le Président Habyarimana qui l'avait appelé à toutes ces fonctions ne connaissait pas James Gasana au point de le prendre pour un homme de paille et de penser, objectivement, qu'à travers lui il allait continuer à gérer le Ministère de la Défense nationale. En lisant vos affirmations, je devine que vous ignorez tout des critères que nous avons suivi pour répartir les neuf ministères alloués au parti MRND par le Protocole d'Entente du 07 avril 1992 entre les partis MRND, MDR, PSD, PDC et PL. J'affirme que vous ne savez rien des discussions du Bureau Politique du MRND qui a donné les orientations à suivre dans le choix des militants à

proposer au Président de la République pour occuper les ministères alloués à notre parti par le dit Protocole. (36)

3.10 Je suis étonné par les critiques formulées à l'endroit des membres du Gouvernement intérimaire, à commencer par le Président Sindikubwabo que vous qualifiez gratuitement de président fictif. Je me permets d'attirer votre attention sur la longue expérience qu'avait le docteur Sindikubwabo dans les affaires de l'Etat. Outre que c'est bien lui que la Constitution du 10 juin 1991 désignait pour assurer l'intérim du Président de la République suite à la situation particulière créée par l'assassinat du Président Habyarimana, le Docteur Théodore Sindikubwabo n'a pas assumé les fonctions de Président de la République par intérim comme un homme sans aucune expérience, parachuté à ce poste par opportunisme politique. Il avait été plusieurs fois ministre depuis l'avènement de la République, avant d'être élu député et, par la suite, Président du Conseil National de Développement. Aucun élément ne vous autorise à dire de lui qu'il était « *un président fictif* » (37) Aucun élément non plus ne vous permet de qualifier d'extrémistes sans expérience, les membres du Gouvernement mis en place le 09 avril 1994. Pour preuve, je vous signale que le parti MRND a reconduit tous ses ministres dans les fonctions qu'ils occupaient depuis le 16 avril 1992 au moins. Vous ne pouvez pas raisonnablement nier l'expérience acquise par les personnalités comme André Ntagerura, Casimir Bizimungu, Augustin Ngirabatware, ou Daniel Mbangura. Ils avaient fait leur preuve au sein des différentes équipes ministérielles dirigées par Habyarimana du temps du MRND parti unique, et au sein de celles conduites par les premiers ministres issus du MDR, Dismas Nsengiyaremye et Agathe Uwiringiyimana, du temps du multipartisme.

3.11 Dans les pages 213 et 214 de votre livre, vous faites une présentation succincte de la situation qui a prévalu à l'intérieur du pays après le déclenchement de la guerre du FPR et décrivez les difficultés pour le régime Habyarimana de repousser l'agresseur venu de l'extérieur et de composer avec l'opposition intérieure naissante mais très agressive, et vous concluez en ces termes : « *Le régime doit désormais faire face à un double front, intérieur et extérieur. Il ne fit aucun effort pour récupérer l'opposition intérieure, mais chercha plutôt à la diviser, préférant ainsi partager avec son agresseur qui n'en espérait pas tant.* »(38) Et vous ajoutez un peu plus loin : « *Comment comprendre par exemple, que l'application de l'Accord d'Arusha ait été bloquée par le conflit autour du seul député de la CDR, alors que l'ensemble du dispositif à mettre en place comportait une large majorité de Hutu ? C'est que pour Habyarimana, contrairement au camp en face, tous les Hutu ne se ressemblent pas* »(39) Ces deux imputations contre le Président Habyarimana sont injustes et sans fondement.

En effet, vous savez avec quelle patience le Président de la République et le Premier Ministre Nsanzimana ont négocié avec les partis de l'opposition pour les voir entrer au gouvernement jusqu'à ce que, après deux mois de pourparlers sans succès, fut formé le premier gouvernement de coalition comprenant les ministres issus des seuls partis MRND et PDC, le 30 décembre 1991. Vous avez été témoin des négociations entreprises dès février 1992 entre le MRND et les partis MDR, PSD, PDC et PL en vue de la formation d'un gouvernement de large consensus national, afin de faire face plus efficacement à l'agresseur FPR. Vous connaissez les dispositions du Protocole d'entente du 07 avril 1992 qui a permis la formation du Gouvernement de coalition dirigé par Dismas Nsengiyaremye issu de l'opposition. Mais vous vous souvenez de ce que, malgré cette main tendue du président Habyarimana et les importantes concessions faites à ses adversaires politiques, du 29 mai au 03 juin 1992, les représentants de ces partis regroupés au sein des FDC se sont rendus à Bruxelles à l'insu du MRND qui venait de former avec eux un Gouvernement de consensus national. Les délégations conduites par Faustin Twagiramungu, Justin Mugenzi et Théoneste Gafaranga

pour les partis MDR, PL et PSD respectivement, ont comploté avec celle du FPR contre le Président Habyarimana et le MRND (40). Vous vous souvenez encore de la déclaration faite par Faustin Twagiramungu suite à l'offensive meurtrière du FPR sur la ville de Byumba une semaine à peine après la rencontre de Bruxelles (41). A ce niveau, la question que je voudrais vous poser est la suivante :

« Du Président Habyarimana qui venait d'associer l'opposition à la gestion du Pays dans le cadre de gouvernement de coalition formé le 16 avril 1992 et de vos amis de l'opposition partis pactiser avec l'agresseur FPR, qui a trahi ? Pourquoi pensez-vous qu'il faut toujours accabler Habyarimana même quand ce sont ses adversaires qui sont fautifs ? »

Lors de sa déposition devant la Chambre I du TPIR le 30 juin 2005, l'ancien ambassadeur américain au Rwanda, Mr Robert Flaten, qui a beaucoup aidé l'opposition naissante, a qualifié ce comportement d'inadmissible. (42)

3.12 Vous avez porté des allégations intentionnellement mensongères contre le Président Habyarimana, relativement à la conduite des négociations des accords de paix d'Arusha d'abord, aux blocages survenus dans leur mise en œuvre ensuite. Vous affirmez faussement que c'est autour du seul député de la CDR que la mise en place des institutions de la Transition Elargie au FPR a été bloquée, alors que vous savez très bien qui a bloqué quoi et pourquoi et vous en profitez pour accabler Habyarimana. Avouez que c'est inadmissible de la part de quelqu'un comme vous qui a eu le privilège de suivre de bout à bout les négociations d'Arusha et les tractations entre tous les acteurs politiques, y compris la Communauté internationale, pour la mise en application de l'Accord de Paix qui les a sanctionnées. Ainsi par exemple, vous n'ignorez pas les divisions survenues au sein des partis politiques, MDR et PL, quelques temps avant la signature de l'Accord de Paix d'Arusha et leurs incidences sur sa mise en œuvre. Vous n'ignorez pas non plus les intransigeances du FPR et son ingérence dans les conflits au sein du PL. Vous n'ignorez surtout pas le communiqué du 25 mars 1994 signé conjointement par le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, le représentant du Facilitateur et les ambassadeurs occidentaux représentant les pays observateurs des Accords d'Arusha. Tous ces diplomates demandaient instamment au FPR de mettre fin à ses ingérences dans le parti PL et à son opposition à l'entrée du parti CDR dans le parlement de transition.

3.13 Vous avez, à juste titre, consacré de longs développements à vous expliquer sur les allégations portées contre vous en relation avec les massacres survenus à l'Ecole Technique de Kicukiro.(43) Je ne ferai pas de commentaires sur vos explications manifestement embarrassées, s'agissant particulièrement de l'abandon pur et simple de l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, Boniface Ngulinzira. Je comprends qu'il ne soit pas juste de vous tenir rigueur pour n'avoir pas réussi à sauver ces milliers de personnes en danger de mort, qui vous appelaient au secours ; surtout que comme vous le suggérez : *« Vous avez fait tout ce que vos seules étoiles pouvaient faire. »* (44) Là où je comprends moins bien, c'est quand vous croyez approprié d'instrumentaliser (45) le retrait par le Procureur de l'acte d'accusation porté contre vous. Or, vous savez comme moi que votre libération est le résultat des pressions de vos puissants amis et supporteurs dont certains témoins experts qui menaçaient de ne plus collaborer avec le Procureur s'il refusait de vous relâcher.(46) Vos anciens collègues haut gradés des FAR affirment ouvertement que votre transfert à Arusha a été contré par certaines puissances bien connues auxquelles vous auriez livré des secrets militaires. Si ces accusations étaient fondées, je n'hésiterais plus un seul instant à vous recommander gentiment, de suivre les conseils donnés par votre ami Charles Karemano à votre détracteur exalté, le fameux

colonel Rwamuzinga Fidèle, pour ne pas un jour vous entendre rappeler le même proverbe rwandais: « *Qui se gausse d'un prisonnier est pire qu'un chien.* » (47)

4. En guise de conclusion, laissez-moi vous dire quelques mots en rapport avec votre indélébile « Ego » qui risque de compromettre le généreux projet pour le peuple rwandais meurtri.

Comme je l'ai annoncé tout au début de cette réflexion, il n'est ni possible ni nécessaire de réagir à tous les sujets abordés dans votre livre et sur lesquels je ne partage pas totalement votre point de vue. Ainsi par exemple j'aurais certainement discuté la question de l'assassinat des casques bleues belges, la mise en place de la Commission Bagosora pour la définition de l'ennemi, la manipulation des termes à l'instar du vocable « *Interahamwe* » que vous traduisez faussement par « *ceux qui se battent ensemble* » comme si vous n'étiez pas rwandais, la plus grosse erreur de votre ami Dismas Nsengiyaremye lorsqu'en date du 07 mars 1993 à Dar-es-Salaam, il signa en cachette avec Kanyarengwe, le Document confidentiel (48) à l'origine du renvoi des militaires français, le 15 décembre 1993, alors que le FPR se préparait à attaquer avec l'appui de ses sponsors que vous connaissez. Je ne le ferai pas de peur d'allonger excessivement cette lettre déjà trop longue.

Par contre, je ne peux pas m'arrêter avant d'avoir attiré votre attention sur l'intérêt que vous avez à prendre un peu de hauteur pour laisser à vos compatriotes rwandais et à tous vos lecteurs le souhait de vous manifester librement leur appréciation et leur attachement. Dans ce cadre, je me permets de vous livrer très franchement mon appréciation. Après la lecture de « *Rwanda, Le droit à l'espoir* », j'ai la preuve que le général Rusatira croit fermement à ses lointaines origines princières et se considère comme investi de la mission de sortir le Rwanda de l'abîme où il a été plongé par les extrémistes de tous bords. J'ai des indications précises sur les grandes lignes de son programme politique. Malheureusement, son livre donne également cette impression que le général Rusatira est trop sûr de lui-même et fait preuve d'un extraordinaire « Ego » qui risque de compromettre son généreux projet pour le peuple rwandais meurtri. C'est avec l'espoir de provoquer une relecture de certains passages de votre ouvrage avec un peu de recul, que vous sont soumises ces quelques questions auxquelles vous n'êtes pas tenu de répondre.(49)

- Pourquoi pensez-vous que vous êtes né pour commander ?
- Comment pouvez-vous imaginer qu'avoir été major de votre promotion à l'Ecole d'Officiers ou premier de classe au Collège vous désignait automatiquement pour occuper les premières places dans le pays ?
- Vous avez affirmé quelque part dans votre livre que vous êtes un grand arbre qui a grandi à l'ombre d'un chêne. Dois-je comprendre par là que c'est votre façon de reconnaître qu'avant vous, le Général Habyarimana a lui aussi été major de sa promotion à l'Ecole d'Officiers? Si oui, comment pouvez-vous affirmer par la suite que par intérêt, vous auriez renoncé à lui faire ombrage ?
- Pourquoi voulez-vous que l'on vous lance des fleurs pour votre docile participation au coup de force du 05 Juillet 1973 qui a renversé le Président Kayibanda et les institutions que vous aviez juré de protéger ? Auriez-vous oublié que c'est vous qui avez escorté le Président Kayibanda jusqu'à Rwerere, son funeste lieu de détention ? Pourquoi les vrais républicains ou simplement ses enfants devraient vous féliciter pour cet acte d'ingratitude ?

- Comment avez-vous pu imaginer que le Général Paul Kagame allait faire de l'inamovible directeur de cabinet du Général Habyarimana que vous avez été pendant 22 ans, son confident ou simplement son collègue et collaborateur ?
- Ne pensez-vous pas que pour votre ouvrage, le titre « *Général Rusatira : Carte de visite* » aurait été plus indiqué ?

Je voudrais conclure ma plaidoirie en vous redisant, mon général, que j'ai lu avec intérêt et toute l'attention voulue votre livre. Je puis vous assurer que je ne doute pas un instant de la noblesse de vos intentions. Cependant, je vous avoue que je regrette cet « Ego », à mon avis excessif au regard de la gravité des sujets que vous avez courageusement et librement décidé de traiter. Afin de terminer par une note positive, je fais appel à l'héritage commun que tous les deux nous tenons de notre passage au collège du Christ-Roi de Nyanza. Le jeune frère que j'étais, parce que vous entamiez la classe de Poésie quand je suis entré en sixième latine, ce jeune frère qui n'est plus si jeune que ça (50), vous rappelle ce paradigme appris de nos éducateurs humanistes : « *Et si multa scio, plura tamen ignoro* » (51) .

Je vous présente mes respects.

5. L'auteur

Identification et études faites

Edouard Karemera est né le 1^{er} septembre 1951, en secteur Rucura de la Commune Mwendo, Préfecture Kibuye. Il est le quatrième enfant de sa famille qui comprend quatre filles et trois garçons. Son père, Nkerabigwi Thomas est mort en exil après la destruction du camp de réfugiés hutu rwandais à Tingi Tingi, au Zaïre, en février 1997. Sa mère, Thérèse Nyirabatonzi est morte à Birambo, sur la route du retour forcé de l'exil au Congo- Zaïre. C'était vers la fin de l'année 1996. Edouard Karemera a fait ses humanités gréco-latines au Collège du Christ Roi à Nyanza, de 1964 à 1971. De 1971 à 1976, il a poursuivi ses études universitaires à la faculté de Droit de l'Université Catholique de Louvain en Belgique.

Fonctions exercées dans l'Administration et au sein du Gouvernement

Rentré au Rwanda en décembre 1976, Edouard Karemera a commencé sa carrière de fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur en janvier 1977 où il exerça les fonctions de Conseiller juridique pendant un peu plus d'une année. En mai 1978, il est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi. En janvier 1979, il est transféré du Ministère de la Fonction Publique à la Présidence de la République où il va exercer les fonctions de Conseiller Juridique jusqu'à son entrée au Gouvernement, le 29 mars 1981.

De mars 1981 à janvier 1989, Edouard Karemera exercera successivement, les fonctions de Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi, Ministre à la Présidence de la République Chargé des Affaires Politiques, Administratives et Institutionnelles et de Ministre Chargé des Relations Institutionnelles. Député National représentant la circonscription électorale de Kibuye de 1982 à 1993, Edouard Karemera figurait sur la liste des candidats députés du MRND à l'Assemblée Nationale de Transition élargie au FPR. Du 25 mai au 17 juillet 1994, il a exercé les fonctions de Ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement Intérimaire.

Fonctions exercées au sein du Parti MRND et à titre privé.

De septembre 1979 à juin 1991, Edouard Karemera était membre du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND). De juillet 1991 à avril 1992, il a occupé les fonctions de Secrétaire National du Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement (MRND). Depuis juillet 1993, il était 1^{er} Vice Président du Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement (MRND).

Edouard Karemera a dirigé la Commission Nationale de Synthèse chargée par le Président Habyarimana de mener les consultations en vue des reformes politiques annoncées dans son message à la Nation le 05 juillet 1990. Le Rapport de cette Commission déposé en avril 1991 est à la base de la constitution du 10 juin 1991 qui a ouvert la voie au multipartisme.

A partir de janvier 1989, date de son départ du gouvernement, Edouard Karemera a évolué comme consultant en divers domaines juridiques et, depuis juin 1992 jusqu'à son départ en exil le 14 juillet 1994, en association avec un confrère, il avait ouvert un cabinet privé d'assistance et de conseils juridiques « BEACO »

Fait à Arusha, décembre 2005
Edouard Karemera.

NOTES

1. Général Léonidas Rusatira : « Rwanda, le droit à l'espoir ». Editions L'Harmattan, 2005.
2. Ibidem page 112
3. Ibidem page 110.
4. Isai 41,1. Je ne résiste pas à l'idée de vous dire ma nette préférence pour cette traduction en notre langue maternelle que vous trouverez dans Bibiliya Ntagatifu, 1993, page 1343, en ces termes : « Nimuze dukoranire hamwe tuburane ».
5. Transcription libre de la prière de St François d'Assise
6. Stan Rougier « Au Commencement était l'Amour », Editions Presses de la renaissance Paris, février 2003
7. Je tiens à vous assurer que j'ai lu attentivement votre ouvrage pour compléter les indications que j'avais sur vous et ainsi formuler mes observations à partir des éléments vérifiables, car consignés dans votre livre.
8. RUSATIRA, Op.Cit., p.
9. Chris Black: « The Dallaire Genocide Fax: A Fabrication ». December 1, 2005. www.sandersresearch.com
10. Lire à ce sujet l'exposé de cette position aux pages 104 à 105 de votre livre annoté.
11. A la page 21 de votre livre, vous donnez votre arbre généalogique ; à la page 246 vous rappelez les plus importantes des distinctions que vous partagez avec votre collègue Nsabimana.
12. Rusatira : Rwanda, le droit à l'espoir, pages 223 à 233 notamment.
13. Vous avez eu toutes les peines du monde à travailler avec le Ministre Augustin Nindiliyimana sous prétexte que vous étiez plus ancien que lui dans le grade de Colonel. Vous avez carrément refusé de travailler sous les ordres de James Gasana cette fois-ci sous prétexte que c'était un civil. En réalité, depuis 1973, vous avez agi comme si c'était vous le ministre de la défense, même si vos actes étaient suivis de très près et couverts par le Président Habyarimana en personne.
14. Ibidem page 23.

15. Ibidem page 177.
16. C'est exactement ce que vous avez écrit à la page 260 de votre livre.
17. Vous avez écrit à la page 23 de votre livre : « En écrivant cette phrase, je suis conscient de jeter un pavé dans la mare. Mais la suite aidera à mieux comprendre. »
18. Vous écrivez à la page 132 de votre livre que : « le Président Habyarimana se croyait bien informé et ne voulait révéler son secret à personne. Il le faisait dans l'intérêt du pays ; mais il est mort sans l'avoir avoué. Il ne l'aurait pas reconnu puisque la guerre n'avait pas été ce qu'il avait espéré, ce qu'on lui avait promis, la promesse fraternelle que l'autre président lui avait faite ».
19. Voir vos aveux sur la tenue de réunions de crise dans votre propre bureau au Ministère de la défense (page 132 à 133) et votre affirmation mensongère sur la rentrée à Kigali du Président le soir du 03 octobre 1990, alors que vous savez très bien qu'il est rentré tard dans la nuit du 04 au 05 octobre 1990.
20. Au moment de ces événements les responsables militaires en charge de ce genre de dossiers étaient : le général Habyarimana Juvénal, Président de la République et Ministre de la Défense, les colonels Laurent Serubuga et Pierre Célestin Rwagafilita, respectivement chef d'Etat Major adjoint de l'Armée et de la Gendarmerie ; les colonels Elie Sagatwa et Léonidas Rusatira, respectivement Secrétaire particulier du Président et Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense. Du côté des civils, les premiers concernés par le dit dossier étaient les ministres Mugemana Jean Marie Vianney de l'Intérieur et Mujyanama Théoneste de la Justice, le Ministre à la Présidence Siméon Nteziryayo et le Chef du Service de Renseignements, à l'époque Monsieur Augustin Nduwayezu, ainsi que le Procureur Général de Kigali, Alphonse Marie Nkubito. Sur ces dix responsables, six sont déjà morts ; raison pour laquelle ils devraient se décider à parler, sauf à vouloir partir avec le secret.
21. Rusatira, op. cité page 177 à 179 et 284 à 286, notamment.
22. Vous avez écrit à la page 178 de votre livre : « Tous les Bakonya dont l'auteur de ce texte furent fichés... ».
23. Ce dicton rwandais correspond plus ou moins au proverbe français : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. »
24. Le document a été adopté par le Comité Central du MRND dans sa réunion du 26 juillet 1986.
25. Il s'agit du Livre Blanc publié le 15 janvier 1991 par le Ministère des Affaires Etrangères au sujet de l'agression dont le Rwanda a été victime à partir du premier octobre 1990. Le ministère de la défense était représenté par le Colonel Anatole Nsengiyumva au sein du groupe de rédaction.
26. C'est notamment le cas dans les pages 53 à 60, les pages 155 à 158, les pages 179 à 180 et les pages 232 à 233.
27. Lire à ce sujet, le Communiqué des FAR du 07 avril 1994.
28. Le colonel Rusatira était membre du Comité de crise et Commandant de l'ESM.
29. Lire à ce sujet, la footnote (34) reprise à la page 54 de votre livre ainsi que le passage plus explicite de la page 68 de votre livre. Après votre livre, les éléments dont je dispose actuellement me permettent de confirmer que vous avez caché vos vraies intentions aux officiers cosignataires du communiqué du 12 avril 1994.
30. Roméo Dallaire « J'ai serré la main du Diable », page 382 à 383.
31. Le général Roméo Dallaire qui était l'inspirateur de cette rencontre donne une toute autre version du déroulement de cette rencontre tenue le 15 avril à l'hôtel Méridien. Surtout, il a précisé qu'à sa grande surprise c'était bien vous, colonel Rusatira qui allait représenter les FAR et non le général Ndindiliyimana, ou le colonel Marcel Gatsinzi. Ibidem, mêmes pages que celles ci avant citées dans la note (26).

32. Jacques Roger Booh Booh, « le patron de Dallaire parle », Ed. Duboiris, 2005. page 166
33. Le 13 avril 1994, le représentant du FPR Claude Dusaidi a adressé au Président du Conseil de Sécurité une lettre dans laquelle il accusait de génocide, le Gouvernement intérimaire. L'Administration américaine va faire de même dès le mois de juin 1994.
34. Il s'agit des colonels Froduald Mugemanyi et Venant Musonera et du Major Rwabukwisi.
35. De retour des études doctorales James Gasana a successivement occupé les postes de directeur du Projet Crête Zaïre Nil, et celui de Président de la Commission Nationale d'Agriculture, avant d'entrer au Gouvernement comme Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Environnement. Quand il a été nommé Ministre de la Défense en avril 1992, il était déjà une des personnalités importantes de Byumba, membre du Comité Central du MRND.
36. Pour avoir conduit la délégation du MRND qui a négocié ce Protocole et avoir dirigé toutes les réunions du Bureau politique du MRND au cours desquelles ces questions ont été discutées, je puis certifier que la nomination de James Gasana au poste de Ministre de la Défense a obéi à des impératifs d'efficacité et aux critères de répartition des postes nous alloués, dans l'intérêt du Parti et non pour satisfaire à de basses préoccupations que vous voulez prêter au Président Habyarimana. (Page 174 de votre livre)
37. C'est ce que vous affirmez à la page 180 de votre livre.
38. Rwanda, le Droit à l'espoir, page 213.
39. Ibidem, page 214.
40. Voir à ce sujet, le Communiqué de Bruxelles du 03 juin 1992.
41. Vous l'avez reprise à la page 213 de votre livre et commentée en ces termes : « Il voulait tourner en dérision le Président Habyarimana et son secret désormais dépassé par les événements ».
42. A l'audience du 30 juin 2005, l'ambassadeur Robert Flaten s'est exprimé en ces termes : « C'étaient des négociations curieuses : La plupart des partis de l'opposition se sentaient plus à l'aise avec le FPR qu'avec leur propre gouvernement »
43. Il s'agit notamment des pages 233 à 253 de votre livre annoté.
44. Rusatira, op cité page 241.
45. Relire à ce sujet le Communiqué de presse du 20 août 2002, reproduit in extenso dans les pages 105 à 106 du livre annoté.
46. C'est bien le cas des témoins Experts André Guichaoua et Alison Des Forges.
47. Rusatira, op. cité, page 248.
48. Le Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye et le Colonel Kanyarengwe avaient naïvement cru pouvoir reconstituer l'ancien axe Gitarama-Ruhengeri, à l'instar de Grégoire Kayibanda et Balthazar Bicamumpaka et ainsi se débarrasser facilement de Habyarimana, Kagame et Twagiramungu. C'est ainsi que Nsengiyaremye signa en cachette le retrait de militaires français.
49. Ces questions m'ont été inspirées par la lecture de vos nombreuses digressions, particulièrement celles contenues dans les pages 259 à 262.
50. A toutes fins utiles, j'annexe mon curriculum vitae.
51. Pour les non initiés au latin, l'_expression signifie : « Même si je connais beaucoup de choses, j'en ignore encore davantage ». Je ne pense pas me tromper en disant que la modestie n'est pas votre fort.